

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/CAB

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU DEFINITIF ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE – ANNEE 2021****LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU la délibération du SEVE n°2021-20 du 27 septembre 2021 portant création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2021 est arrêté définitivement comme suit :

NOM – PRENOM	GRADE – ECHELON	NOMINATION POSSIBLE AU :
BONNIAU Christelle	Adjoint administratif territorial – 6 ^e échelon	01/10/2021

ARTICLE 2 :

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 :

La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à FREJUS, le 30 SEP. 2021



LA PRESIDENTE,

Liliane BOYER